

CONSEIL MUNICIPAL
VENDREDI 25 AVRIL 2025
PROCES VERBAL/COMPTE RENDU

PRÉSENTS : Emmanuelle BARLERIN, Jean-Paul ROYER, Dominique VIETTI, Michel COMPAGNAT, Colette MELON, Michaël DAUSSY, Nathalie OSSEDAT, Dominique SCIANDRONE, Solange PERRIER, Kalemeli VERMEERSH, Clément MOISSONNIER, Urielle GONARD

ABSENTS EXCUSÉS : Antoine CHAMOURET (pouvoir donné à Jean-Paul ROYER), Céline VALLAS

ABSENT : Cyril EPINAT

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Clément MOISSONNIER

Le conseil municipal valide le procès-verbal/compte rendu du conseil municipal du 28 mars 2025

1/ TARIFS ASSAINISSEMENT

Madame le maire rappelle la délibération 2025-21 fixant les tarifs municipaux mais ajournant les tarifs liés à l'assainissement.

Après s'être renseigné sur les tarifs pratiqués par les communes membres de la Communauté de Communes du Pays d'Urfé, Madame le maire propose :

- de ne pas augmenter le tarif du droit de branchement
- d'augmenter le tarif de l'abonnement de 10 €
- d'augmenter le prix au m3 rejeté de 0.10 centimes d'euros
-

ce qui donne les tarifs suivants :

- droit de branchement 1400.00 €
- abonnement annuel 40.00 €
- prix au m3 rejeté 1.40 €

Ouï l'exposé de sa Présidente et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- ❖ **D'appliquer les tarifs ci-dessus mentionnés à compter de la facturation 2025,**

2/ TARIFS CIMETIERE COMMUNAL

Pour information, Madame le maire porte à connaissance les tarifs pratiqués par les communes environnantes dans leur cimetière : concession, colombarium, caverne.

Cette précision est donnée suite à des questions posées lors du dernier conseil municipal.

3/ PERSONNEL COMMUNAL

Madame le Maire rappelle à l'assemblée municipale que la commune accueille à l'école publique une personne en service civique jusqu'au 15 mai 2025.

Compte tenu que la fin de l'année scolaire se situe au 04 juillet 2025, Emmanuelle BARLERIN explique qu'il serait opportun de proposer un contrat à durée déterminé à cette personne afin d'assurer la fin d'année.

Par ailleurs, il pourrait également être proposé à cette personne un emploi à la piscine municipale pour en assurer l'entretien et l'accueil du public.

Ouï l'exposé de sa Présidence et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- **AUTORISE le maire à signer un contrat de travail à durée déterminée avec Mélanie BERGERON pour la période du 16 mai au 31 aout 2025 afin de couvrir la fin de l'année scolaire et les besoins pour le fonctionnement de la piscine municipale.**

4/ REVALORISATION DECHETS PAPIERS

Madame le maire explique à l'assemblée municipale qu'il serait opportun d'optimiser la gestion des papiers produits par la mairie et l'école publique impliquant ainsi la collectivité dans une démarche de développement durable.

Urielle GONARD s'est renseignée auprès de l'association VALORISE qui propose une collecte et un recyclage socialement responsable des déchets papiers émis par les deux entités pour un montant annuel de 500.00 €.

Une mise en place de matériel (collecteurs, cocottes, ...) est nécessaire au démarrage du contrat et représente un coût unique de 130.00 €.

L'association VALORISE propose une convention définissant les modalités technique et financière de la mise en œuvre de cette collecte.

Ouï l'exposé de sa Présidente et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- ❖ **AUTORISE le maire à signer la convention avec l'association VALORISE pour la mise en œuvre de la collecte et du recyclage des déchets papiers produits par la mairie et l'école publique.**

5/DISSOLUTION CLUB DE L AMITIE

Madame le maire rappelle à l'assemblée municipale que le Club de l'Amitié de la commune n'a plus aucune activité depuis quelques années suite à un manque de bénévoles notamment pour la présidence.

A ce jour, sa dissolution officielle a été déclarée en sous-préfecture.

A cette occasion, un don de 600.00 € (six cents euros) a été fait au profit de la commune et plus particulièrement pour participer au financement du colis de Noël offerts aux aînés de la commune.

Ouï l'exposé de sa Présidente et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- ❖ **ACCEPTTE le don de 600.00 € qui sera affecté au financement des colis de Noël des anciens de la commune.**

6/ REHABILITATION PISCINE COMMUNALE

Madame le Maire rappelle à l'assemblée municipale la délibération 2025-26 autorisant le maire à consulter les banques en vue de contracter un prêt de 200 000.00 € (deux cent mille euros) pour financer les travaux de réhabilitation de la piscine.

Les établissements bancaires situés sur la commune ainsi que la banque des territoires ont été consultés.

Il s'avère que le Crédit Mutuel propose les meilleures conditions à savoir un taux de 3,30 % sur 12 ans remboursables à termes trimestriels constants en capital.

Ouï l'exposé de sa Présidence et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- **AUTORISE le maire à signer le contrat de prêt avec le Crédit Mutuel pour un montant de 200 000.00 € (deux cent mille euros) au taux de 3.30% sur 12 ans remboursables à termes trimestriels constants en capital.**

7/STAGE ROANNAIS FOOT

Emmanuelle BARLERIN fait part à l'assemblée municipale de la demande de ROANNAIS FOOT d'organiser un stage multi activités dont la pratique du football sur nos installations sportives du Verdillé du 07 au 11 juillet 2025.

Elle propose de fixer la mise à disposition de l'ensemble des installations communales concernées à ROANNAIS FOOT à 300.00 €.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE le montant de la participation demandée à ROANNAIS FOOT pour l'organisation de « stage football du Roannais » à Saint Just en Chevalet sur nos installations sportives du Verdillé soit 300.00 €.**

8/DEMANDES DE SUBVENTION

Madame le maire expose la demande de subvention présentée par Musicadanse pour l'organisation de la fête de la musique qui aura lieu le 20 juin 2025.

L'association communique le budget prévisionnel de l'évènement à venir. Au regard de ces éléments, Madame le maire propose de soumettre à l'association de prendre contact avec un prestataire local au sujet des parquets, sans présager de l'issue des échanges. Ce prestataire est intervenu dans une organisation précédente pour le compte de la commune. Madame le maire précise aussi que la salle des fêtes est disponible à cette date, donc utilisable par l'association si nécessaire. Ces propositions sont faites dans le but de faciliter l'organisation de la fête de la musique car le coût engagé pour la location des barnums paraît pesé lourdement sur les dépenses.

La majorité du conseil municipal ne souhaite pas accorder de subvention. Clément MOISSONNIER propose tout de même un montant de 500.00 € compte tenu de la nature de la manifestation et de son intérêt pour la population. Emmanuelle BARLERIN rappelle que sur ces manifestations la commune participe par le prêt de matériel, à la mise à disposition d'installations et offre le vin d'honneur selon les évènements (fête patronale, fête des classes).

Le conseil municipal dans sa majorité souhaite conserver cette ligne de conduite.

9/EXTENSION RESEAU BTS ET TELECOM LES AUBARDS

EXTENSION RESEAU BTS LES AUBARDS

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'envisager des travaux d'Extension BTS P. "LES AUBARDS" Conformément à ses statuts (article 2 notamment) et aux modalités définies par le Comité et le Bureau, le SIEL-Territoire d'énergie Loire peut faire réaliser des travaux pour le compte de ses adhérents.

Par transfert de compétences de la commune, il assure la maîtrise d'ouvrage des travaux faisant l'objet de la présente. Il perçoit, en lieu et place de la commune, les subventions éventuellement attribuées par le Conseil départemental de la Loire, le Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes, l'Union Européenne ou d'autres financeurs.

Financement : Coût du projet actuel :

	Montant travaux HT %	PU	Participation commune
Extension BTS P. "LES AUBARDS"	13 080 €	60.0 %	7 848 €00

Ces contributions sont indexées sur l'indice TP 12.

A défaut de paiement dans le délai de trente jours, à réception du titre de recette, il sera appliqué des intérêts oratoires au taux légal en vigueur.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- Prend acte que le SIEL-TE, dans le cadre des compétences transférées par la collectivité, assure la maîtrise d'ouvrage des travaux de "Extension BTS P. "LES AUBARDS"" dans les conditions indiquées ci-dessus, étant entendu qu'après étude des travaux, le dossier sera soumis à Madame le Maire pour information avant exécution.
- Approuve le montant des travaux et la participation prévisionnelle de la commune, étant entendu que le fonds de concours sera calculé sur le montant réellement exécuté.
- Prend acte que le versement du fonds de concours au SIEL-TE est effectué en une seule fois.
- Décide d'amortir comptablement ce fonds de concours en 15 années
- Autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces à intervenir.

EXTENSION RESEAU TELECOM

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'envisager des travaux de Extension IGC TELECOM - lieudit l'Usine.

Conformément à ses statuts (article 2 notamment) et aux modalités définies par le Comité et le Bureau, le SIEL-Territoire d'énergie Loire peut faire réaliser des travaux pour le compte de ses adhérents.

Par transfert de compétences de la commune, il assure la maîtrise d'ouvrage des travaux faisant l'objet de la présente. Il perçoit, en lieu et place de la commune, les subventions éventuellement attribuées par le Conseil départemental de la Loire, le Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes, l'Union Européenne ou d'autres financeurs.

Financement : Coût du projet actuel :

	Montant travaux HT €	PU %	Participation commune €
Extension IGC TELECOM - lieudit l'Usine	5 300.00 €	100.00 %	5 300.00 €

Ces contributions sont indexées sur l'indice TP 12.

A défaut de paiement dans le délai de trente jours, à réception du titre de recette, il sera appliqué des intérêts oratoires au taux légal en vigueur.

-Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- Prend acte que le SIEL-TE, dans le cadre des compétences transférées par la collectivité, assure la maîtrise d'ouvrage des travaux d'extension IGC TELECOM - lieudit l'Usine dans les conditions indiquées ci-dessus, étant entendu qu'après étude des travaux, le dossier sera soumis à Madame le Maire pour information avant exécution.

- Approuve le montant des travaux et la participation prévisionnelle de la commune, étant entendu que le fonds de concours sera calculé sur le montant réellement exécuté.

- Prend acte que le versement du fonds de concours au SIEL-TE est effectué en une seule fois.

- Décide d'amortir comptablement ce fonds de concours en 15 années

- Autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces à intervenir.

10/ADMISSION NON VALEUR

Madame le Maire explique que par suite d'erreurs matérielles il convient de corriger la délibération 2025-27 ; les montants faisant l'objet de non-valeur étant erronés.

En lieu et place, il y a lieu d'inscrire les sommes suivantes en non-valeur, sur proposition du comptable de la commune.

- BP M57 - Commune 120.17 € (cent vingt euros dix-sept centimes) – créance minimale
 89.58 € (quatre-vingt-neuf euros cinquante-huit centimes) – non-valeur
- BP M49 – Assainissement 138.30 € (cent trente-huit euros trente centimes) – créance minimale

Ces montants correspondent à une somme de restes à recouvrer concernant plusieurs contribuables pour différents motifs (montant inférieur au seuil de poursuite, poursuite sans effet, erreur sur les centimes, etc...).

Où l'exposé de son Maire, et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **AUTORISE** l'inscription des montants ci-dessus mentionnés au compte 6541 du budget de la commune
- **ANNULE et REMPLACE** la délibération 2025-27

QUESTIONS DIVERSES

Cérémonie du 8 Mai :

Madame le maire donne le déroulé de la cérémonie du 8 mai organisée conjointement avec la commune de Saint Romain d'Urfé :

- 10 h défilé à Saint Romain d'Urfé
- 11 h défilé à Saint Just en Chevalet
- 12 h apéritif commun offert par les deux communes

Elle donne également le bilan de la cérémonie du 12 avril dernier qui a été une grande réussite et très appréciée par la population présente. 22 drapeaux étaient levés, représentants les communes voisines et associations FNACA. Elle tient particulièrement à remercier Delphine ROYER pour l'organisation parfaite de cette matinée ainsi que les élus de toutes les communes voisines et anciens combattants, les scolaires, Musicadanse, etc..., tous ceux qui ont contribué ou participé à cette commémoration.

Visite Synergie Habitat :

Loire Habitat est venu, avec son service Synergie Habitat, visiter les locaux de la gendarmerie pour envisager une réhabilitation et une réaffectation des bâtiments lorsque la nouvelle caserne sera construite. Emmanuelle BARLERIN interrogée à ce sujet a suggéré plusieurs pistes. Des scénarios vont être présentés à la municipalité d'ici quelques semaines.

Présentation projet MONSENIOR :

Wladimir WAUQUIEZ est venu présenter le projet « MONSENIOR » consistant en la construction d'un habitat type pouvant accueillir des aidants et trois personnes âgées pour un accompagnement bienveillant. Ce projet nécessite un terrain de 2000 m² sur lequel sont érigées trois maisons individuelles avec des espaces communs, des jardins partagés. Les familles « aidantes » doivent au préalable obtenir un agrément délivré par le département.

Course FSQT :

La commune de St Just accueillera une course cycliste dans le cadre du Championnat Département de la Loire le 1^{er} juin 2025 organisée par le Vélo Club Roannais (VCR).

Semaine Fédérale :

Emmanuelle BARLERIN informe l'assemblée que la commune a reçu la médaille d'argent pour la meilleure organisation de la journée dans le cadre la semaine fédérale cyclotourisme en juillet 2024

Propriétaires de chiens :

Madame le maire informe qu'un premier communiqué a été diffusé sur panneau pocket à l'attention de propriétaires de chiens concernant les déjections de leur animal.

En effet, trop de propriétaires de chiens ne ramassent pas les crottes et utilisent les espaces verts de la commune comme des crottoirs.

A proximité de l'école publique l'aire terrestre éducative construite par les enfants n'est plus accessible tant elle est envahie par les déjections canines.

Un courrier va être adressé aux personnes concernées et identifiées afin que de tels faits ne se reproduisent pas.

Les employés communaux ont fait remonter leur mécontentement et nous pouvons les comprendre...

Des panneaux rappelant le bon sens seront installés, un arrêté municipal sera pris rendant les verbalisations possibles.

Camps Inter Jeunes :

Emmanuelle BARLERIN explique avoir été sollicité pour l'accueil de camps inter jeunes sur la commune.

Il s'agit d'accueillir 80 jeunes du 10 au 23 juillet 2025 sur un terrain à proximité d'un point d'eau. Elle leur a notamment proposé les terrains à proximité de la cabane de chasse, à proximité de la réserve d'eau au Verdillé.

La commune a déjà, par le passé, accueilli ces camps.

Artificialisation des sols :

Madame le maire fait part d'une invitation faite par les députés de la Loire conviant les élus locaux à un débat autour de la proposition de loi visant à instaurer une trajectoire de réduction de l'artificialisation concertée en présence des sénateurs co-auteurs de la proposition de loi le 19 juin 2025 à 18 h 30 à VEAUCHE.

Recherche de médecins :

Emmanuelle BARLERIN informe l'assemblée municipale de l'avancée de la recherche de médecins.

Des annonces ont été faites sur des plateformes de recrutement, les réseaux sociaux, auprès des facultés de médecine (St Etienne et Clermont Ferrand).

Les contacts issus de ces publications n'ont pas permis de recruter car les candidats souhaitaient exercer en télé-médecine.

Une vidéo a été tournée avec les professionnels de santé en partenariat avec la Communauté de Communes du Pays d'Urfé (CCPU) et une conférence de presse sera organisée pour booster la recherche et inciter les

médecins à s'installer sur le territoire ; le travail sur ce dossier, en partenariat entre les professionnels de santé et les élus, est très important.

Communauté de Communes du Pays d'Urfé (CCPU) :

1/Action PCAET : Margot MOSRIN, animatrice CCPU a indiqué qu'il était possible pour la commune de conduire des actions avec financement par le biais de fonds de concours.

2/Association ABEILLE :

La CCPU adhère à cette association qui a pour but d'intervenir pour éliminer les nids de frelons.

Elle a participé à l'achat des équipements et au financement des formations des intervenants.

Les collectivités et les particuliers pourront faire appel à cette association moyennant une participation.

Fromagerie des Pays d'Urfé :

Madame le maire informe que l'entreprise a trouvé repreneur soit Jules MONS.

La séance est levée à 22 H 15

Clément MOISSONNIER
Secrétaire de séance

Emmanuelle BARLERIN
Maire de la commune